Plan local d'urbanisme Intermcommunal de la communauté de communes
des Pays de Cayres Pradelles

PLANCHES GRAPHIQUES DU RÈGLEMENT - PIÈCE 3.2

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

Modification de droit commun n°1 approuvée le 28 septembre 2026

ÉLÉMENTS DE REPÈRE

- Limite communale
- Route principale
- Ligne ferroviaire
- Cours d'eau

ÉLÉMENTS DU ZONAGE

Libelés des zones :

- Un : Zone urbaine des centres-bourgs
- Uh : Zone urbaine à dominante habitat
- Ueco : Zone dédiée aux activités économiques et artisanales
- UL : Zone urbaine touristique et/ou de loisirs et/ou d'équipements
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- 2AU : Zone à urbaniser à moyen terme
- 1AUeco : Zone à urbaniser à court terme dédiée aux activités économiques et artisanales
- 2AUeco : Zone à urbaniser à moyen terme dédiée aux activités économiques et artisanales
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole préservée
- N : Zone naturelle et forestière
- Ne : Zone naturelle à vocation d'activités économiques
- Np : Zone naturelle préservée
- NLb : Zone naturelle du lac du Bouchet
- NL : Zone naturelle touristique et/ou de loisirs

0 1 km

Kilomètre - 1 : 35 000

Sources : ETALAB (2025), BDTOPO®IGN // Réalisation : Écovia & Planed - Septembre 2026